

Pendant que les contrats étaient négociés

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1974)**

Heft 283

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1026603>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

a) Selon le nouveau texte, sont interdites les ventes d'armes aux pays dans lesquels règnent des conflits armés, à ceux dans lesquels de tels conflits menacent d'éclater, mais aussi à ceux qui sont en proie à de dangereuses tensions. Il apparaît aujourd'hui à l'évidence que ces tensions existent de longue date en Espagne (voir chronologie ci-dessous) et qu'elles ont encore été aggravées par deux circonstances dont le poids est incontestable: le changement de régime au Portugal tout proche, et la proximité du jour où Franco cédera le pouvoir.

b) Mais il y a plus encore. Le texte permet d'interdire aussi les exportations d'armes qui jetteraient le discrédit sur les efforts menés par la Suisse sur le plan international, en particulier dans le domaine du respect de la personne humaine, comme dans celui de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Dans cette perspective, que penser de ces relations commerciales privilégiées avec l'Espagne où l'on sait (Amnesty International n'a-t-il pas soulevé le cas de plus de 400 prisonniers pour motifs politiques ou de conscience dont le sort est plus qu'inquiétant ?) que la dictature fait peu de cas des droits de l'homme ? Mis à part ce cas qui prouve, si besoin était, que l'esprit, sinon la lettre, de la nouvelle loi sur le matériel de guerre, peut être systématiquement bafoué lorsqu'un nombre respectable de millions est en jeu, les statistiques intermédiaires publiées récemment appellent plusieurs remarques.

Tout d'abord, malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le commerce des armes n'a pas subi de ralentissement sensible ces trois derniers semestres (les totaux des six premiers mois de cette année sont à cet égard particulièrement significatifs puisque l'on pouvait penser que les baisses se feraient sentir à moyenne échéance): les commerçants spécialisés sont dans leurs normes en juin 1974, et même largement, si l'on sait que les véritables bilans ne seront connus qu'à la parution des statistiques concernant le commerce extérieur, certaines fournitures destinées à des usages purement militaires trouvant leur place dans le réper-

toire des marchandises « civiles » (instrument d'optique, etc.).

Ensuite, les statistiques concernant le marché des armes d'« origine » helvétique paraissent de moins en moins fiables. Lors de la campagne pour l'initiative, les constructeurs d'armes suisses n'avaient pas caché que si on leur faisait trop d'ennuis dans leur pays d'origine, ils n'hésiteraient pas à trans-

Heinz Däpp, dans la « National Zeitung » (23.8.1974) peint à propos de Bührle le petit tableau révélateur suivant. Il s'avère que le produit de la vente de matériel de guerre passera, cette année chez Bührle et pour ces deux dernières années, de juste 30 % à près de 43 % du chiffre d'affaires total de la société. Or Dieter Bührle lui-même, juste avant son procès en automne 1970, avait affirmé dans une interview au « Sweizer Spiegel » que cette proportion ne dépasserait pas les 32 % d'alors. Comparaitre devant ses juges n'aura été qu'un mauvais moment à passer pour le détenteur d'une des plus grosses fortunes de Suisse.

planter leurs usines ailleurs. La nouvelle loi, quoi qu'ils en disent, n'a pas l'air de les réduire à merci, ni de les gêner dans leur expansion internationale; et pourtant on a appris que des chars label Bührle avaient été livrés à la Grèce par la

Pendant que les contrats étaient négociés

Faut-il rappeler les événements qui ont secoué l'Espagne ces quatre dernières années, pendant que les contrats de ventes d'armes étaient négociés, renouvelés et améliorés entre partenaires suisses et espagnols ? Pour mémoire, quelques points de repères parmi d'autres:

1970

JANVIER. — Importantes grèves dans les Asturies.

filiale de Bührle en Italie, tout en étant crédités au compte de la maison-mère à Zurich. De telles opérations rendent évidemment illusoire toutes mesures qui ne seraient pas d'interdiction pure et simple.

Enfin, d'une certaine manière, ces statistiques marquent un progrès, au moins sur deux points. D'une part, le commerce d'armes avec l'Iran, qui avait absorbé ces quatre dernières années pour plus de 200 millions de francs de matériel militaire helvétique, a été pratiquement réduit à zéro. Le scandale de l'accroissement de cette « présence helvétique » inacceptable dans un pays manifestement partie des tensions moyen-orientales, et qui plus est dominé par un régime réputé parmi les plus sanguinaires, a donc (momentanément ?) pris fin. D'autre part, la progression du commerce avec l'Autriche montre que les pays neutres peuvent largement collaborer dans ce domaine; ce qu'avaient toujours contesté les adversaires de l'initiative, prétextant des zones d'intérêt trop divergentes entre les partenaires en cause; on saisit donc aujourd'hui avec quelle mauvaise foi avait été balayée une proposition de « recyclage » de l'industrie d'armement sous la forme d'un pool des neutres, proposition d'autant plus importante dans le débat qu'elle jetait les bases d'une solution au problème épineux du chômage (considéré comme inévitable en cas de modification du statu quo).

21 JUILLET. — Cinq cents personnes s'enferment dans la cathédrale de Grenade après la mort de trois ouvriers au cours de violents affrontements entre policiers et manifestants.

22 NOVEMBRE. — Deux évêques basques demandent dans une lettre pastorale que soit annulé le conseil de guerre de Burgos, qui doit juger seize militants de l'ETA, et que leur procès soit confié à un tribunal civil. L'annonce du procès

● SUITE ET FIN AU VERSO

Pendant la négociation des contrats (suite)

provoque de nombreuses réactions hostiles dans le pays et à l'étranger.

3 DÉCEMBRE. — Ouverture du procès de Burgos. Six des accusés risquent la peine de mort. Ils doivent répondre, en effet, d'une série de délits, assassinats, banditisme, terrorisme, rébellion militaire, vols à main armée, détention d'armes et d'explosifs.

28 DÉCEMBRE. — Six des accusés de Burgos sont condamnés à mort.

31 DÉCEMBRE. — Les condamnés de Burgos sont graciés.

1971

18 OCTOBRE. — La police ouvre le feu contre des grévistes à Barcelone.

DÉCEMBRE. — Un an après Burgos, série d'attentats dans le Pays basque.

1972

17 JANVIER. — Violents incidents à l'Université de Madrid à la suite du renvoi de quatre mille étudiants de la Faculté de médecine. Agitation sociale et grèves au Pays basque et en Catalogne.

19 JANVIER. — L'ETA enlève un industriel espagnol près de Bilbao et menace de l'exécuter. Les nationalistes basques réclament notamment la réintégration de cent quatre-vingt trois ouvriers licenciés. Les conditions de l'ETA sont acceptées.

29 FÉVRIER. — L'écrivain Luciano Rinçon est condamné à onze ans de prison pour « injure au chef de l'Etat ».

1^{er} MARS. — Grève générale des étudiants madriléens. Heurts avec la police.

10 MARS. — La police réprime une manifestation des ouvriers des chantiers navals du Ferrol-del Caudillo: deux travailleurs sont tués.

17 MARS. — Un militant de l'ETA, Juan Goicochea Elorriaga, se donne la mort pour ne pas être arrêté.

23 AVRIL. — A Madrid, cinq mille ouvriers du bâtiment se mettent en grève à l'appel des commissions ouvrières.

18 MAI. — La police ouvre le feu sur des étudiants à l'Université de Madrid. Un manifestant est grièvement blessé.

24 JUIN. — M. Marcelino Camacho, dirigeant des commissions ouvrières est arrêté à Madrid.

29 AOÛT. — Après une série d'attentats, des membres de l'ETA tuent un policier près de Bilbao. Vague d'arrestations dans le Pays basque.

16 SEPTEMBRE. — Un mouvement de grève touchant dix mille ouvriers se développe en Galice.

25 SEPTEMBRE. — Deux militants du Front de libération catalan sont condamnés à trente et vingt ans de prison.

11 OCTOBRE. — Les forces de l'ordre évacuent le campus de l'Université de Madrid, qu'elles occupaient depuis janvier 1969 en vertu de l'état d'exception.

10 DÉCEMBRE. — L'amiral Carrero Blanco prend vivement à partie le communisme, le libéralisme et l'Eglise, qu'il qualifie de « contestataire » et de « désacralisée ».

1973

19 AVRIL. — Eustaquio Mendizabal, chef présumé de la branche militaire de l'ETA, est tué par la police près de Bilbao.

1^{er} MAI. — Un policier est tué à Madrid par des manifestants appartenant à un groupe d'extrême gauche.

MAI. — Des groupuscules d'extrême droite et néo-nazis multiplient les coups de main contre les librairies, permanences d'organisations ou de journaux progressistes.

7 MAI. — Cinq mille manifestants, à Madrid, demandent que l'armée prenne le pouvoir.

27 SEPTEMBRE. — Affrontement armé entre policiers et militants de l'ETA à Bilbao.

28 OCTOBRE. — Cent cinquante personnes sont arrêtées dans une église alors qu'elles préparaient la deuxième réunion plénière de l'assemblée des forces démocratique de Catalogne.

27 NOVEMBRE. — Le gouvernement intente un procès en diffamation contre l'évêque de Ségovie, qui avait qualifié d'« inhumaine » la prison de Zamora.

30 NOVEMBRE. — Les commandos de l'ETA reprennent leurs activités de sabotage.

20 DÉCEMBRE. — Ouverture du procès de dix dirigeants des commissions ouvrières accusés du délit d'association illégale. Assassinat de l'amiral Luis Carrero Blanco.

Du «Nouvelliste» à Pinochet en passant par Heurtebise

La Suisse: ses pics sourcilleux, ses chalets sur l'alpage, ses armaillis, ses banques. Combien de temps encore cette carte de visite touristique impressionnera-t-elle l'étranger? Il y a de bonnes raisons de croire en tout cas que cette image idyllique va se trouver ternie par nos efforts répétés pour fermer nos frontières (et certains touristes suisses en vacances du côté de Rimini en auront certainement déjà fait l'expérience). Que pensent par exemple les Chiliens de la terre d'asile helvétique, proverbiallement ouverte aux persécutés et aux sans-patrie?

On s'est félicité des bons rapports entretenus par notre ambassadeur à Santiago avec les services du général Pinochet lorsqu'il s'est agi de sauver tel journaliste suisse en péril; mais il est difficile d'imaginer quelle est l'image de marque de ce même diplomate auprès des Chiliens victimes de persécutions: l'ambiguïté du Janus helvétique, d'un côté le sourire, à peine commercial, de l'hospitalité proverbiale, de l'autre l'œil froid du statis-